

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS29

présenté par  
M. Touraine

-----

### ARTICLE 11 TER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de cet article, introduit au Sénat.

En effet, la création de « cadres psychologues » n'est pas souhaitable car elle viendrait complexifier le fonctionnement des établissements. Les missions des psychologues doivent être pleinement intégrées au fonctionnement des services.

En outre, le projet psychologique doit demeurer dans le projet soignant.